

## SANTÉ

### ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

*Direction générale de l'offre de soins*

Sous-direction du pilotage  
de la performance de l'offre de soins

Bureau qualité et sécurité  
des soins (PF2)

#### **Instruction DGOS/PF2 n° 2015-339 du 13 novembre 2015 relative à l'actualisation de l'annuaire national des structures d'étude et de traitement de la douleur chronique et au recueil de leurs données de file active et d'activité 2015**

NOR : AFSH1527605J

Validée par le CNP le 6 novembre 2015. – Visa CNP 2015-169.

*Date d'application* : immédiate.

*Catégorie* : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

*Résumé* : la présente instruction a pour objet d'organiser l'actualisation de l'annuaire rassemblant les coordonnées des structures d'étude et de traitement de la douleur chronique (SDC) identifiées par les ARS, et le recueil de leurs données d'activité et de file active 2015.

*Mots clés* : douleur chronique – structure spécialisée – annuaire – activité – file active – MIG.

*Références* :

Instruction DGOS/PF2 n° 2011-188 du 19 mai 2011 relative à l'identification et au cahier des charges 2011 des structures d'étude et de traitement de la douleur chronique ;

Circulaire DGOS/R5 n° 2013-57 du 19 février 2013 relative au guide de contractualisation des dotations finançant les missions d'intérêt général.

*Texte abrogé* : instruction DGOS/PF2 n° 2014-319 du 18 novembre 2014 relative à l'actualisation de l'annuaire national des structures d'étude et de traitement de la douleur chronique et au recueil de leurs données d'activité 2014.

*Annexes* :

Annexe 1. – Liste des éléments à vérifier et à recueillir relatifs à l'annuaire national des SDC.

Annexe 2. – Tableau national des coordonnées des SDC tel qu'il figure sur le site collaboratif dédié (<https://ector.sante.gouv.fr/SSPCDC/default.aspx>).

*La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes à Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé (pour mise en œuvre).*

La présente instruction a pour objet l'actualisation par vos services de l'annuaire national des structures d'étude et de traitement de la douleur chronique (SDC) et de leurs données de file active et d'activité pour l'année 2015.

#### **Actualisation de l'annuaire national des structures d'étude et de traitement de la douleur chronique (SDC)**

Les SDC constituent un dispositif de recours vers lequel les patients douloureux doivent être orientés par un professionnel de santé. À ce titre l'annuaire national des SDC est un outil de référence à destination de ces professionnels, des associations et des usagers et comporte notamment les adresses et les coordonnées téléphoniques des SDC.

Vous veillerez à vérifier et éventuellement corriger pour votre région, selon les recommandations figurant en annexe 1, le tableau national téléchargeable à partir du site Internet collaboratif DGOS (<https://ector.sante.gouv.fr/SSPCDC/default.aspx>) auquel vos référents SDC ont accès. Ce tableau vous est également fourni en annexe 2. Il importe notamment de faire figurer les nouvelles structures créées en 2015 afin de répondre notamment à la persistance de délais excessifs pour l'obtention des premiers rendez-vous<sup>1</sup>. Il pourra être fait mention dans l'annuaire des adresses des permanences avancées mises en place par les SDC.

Ces données serviront à actualiser début 2016 l'annuaire figurant sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé (<http://www.sante.gouv.fr/les-structures-specialisees-douleur.html>).

### **Recueil des données de file active et d'activité 2015**

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir, sous le présent timbre par message électronique à l'adresse [mikael.lemoal@sante.gouv.fr](mailto:mikael.lemoal@sante.gouv.fr) :

1. Les données de file active 2015 de patients externes ; et
2. Le nombre de consultations externes 2015 des SDC labellisées de votre région.

Les chiffres relatifs aux éventuelles permanences avancées sont à rajouter à ceux de la SDC de rattachement. Vous veillerez au relevé rigoureux de ces données auprès des SDC que vous avez labellisées, et de les informer au plus tôt de la présente requête.

La délégation des dotations relatives aux SDC en 2016 sera inscrite dans la première circulaire budgétaire 2016. Il est rappelé que seules les SDC réalisant au moins 500 consultations médicales externes en 2015 sont éligibles à la labellisation, et au financement par la MIG.

### **Perspectives**

La liste des SDC sera soumise à réexamen de leur labellisation fin 2016. La DGOS vous proposera au cours du premier trimestre 2016 un dossier type de candidature afin de faciliter la sélection par vos services des SDC à labelliser.

Un bordereau relatif aux SDC a été collecté dans la SAE de la DREES en 2015 (données 2014). Ce bordereau sera actualisé pour être de nouveau soumis en 2017 (données 2016). Articulé avec le PMSI, il permettra de recenser l'activité des SDC en matière de prises en charge de patients internes et externes ainsi que les personnels y concourant.

Les travaux relatifs au modèle de financement par MIG des SDC se poursuivront en association avec les différents acteurs concernés, pour les futures campagnes.

Les initiatives de vos services pour faire connaître le dispositif national des SDC auprès des professionnels de santé du premier recours et des associations de patients sont encouragées.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir pour le vendredi 29 janvier 2016 au plus tard la validation de la liste des SDC identifiées dans votre région, ainsi que les données de file active et d'activité 2015 relatives à ces structures, sous le présent timbre à [mikael.lemoal@sante.gouv.fr](mailto:mikael.lemoal@sante.gouv.fr)

Je vous remercie de me tenir informé de toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de la présente instruction.

Pour la ministre et par délégation :

*Le secrétaire général  
des ministères chargés des affaires sociales,*  
P. RICORDEAU

*Le directeur général de l'offre de soins,*  
J. DEBEAUPUIS

---

<sup>1</sup> Il vous est rappelé, comme indiqué dans l'annexe 4 de l'instruction du 19 mai 2011, que la mise en place de permanences avancées rattachées à des SDC existantes (notamment en centre de santé ou maison de santé ou pôle de santé) est à favoriser. La file active de ces permanences avancées s'additionne à celle de la SDC de rattachement pour le calcul de sa dotation annuelle.

## ANNEXE 1

### MODALITÉ DE RECUEIL DES INFORMATIONS RELATIVES À LA LISTE NATIONALE DES SDC

L'annuaire 2015 est téléchargeable à partir du site collaboratif dédié, pour lequel chaque ARS s'est vue attribuer au moins un accès<sup>1</sup>, à l'adresse :

<https://ector.sante.gouv.fr/SSPCDC/Rfrences/Forms/AllItems.aspx>

Les SDC y sont classées par ordre alphabétique des régions. Merci de n'actualiser que les données de votre propre région comme suit :

1. Télécharger la totalité du document Excel et sauvegardez-le.
2. Supprimez dans ce document les lignes correspondant aux régions tierces en gardant cependant les en-têtes de colonnes.
3. Porter vos modifications sur ce document régionalisé.
4. Retournez-le une fois actualisé à la DGOS.
5. Attention : merci de signaler les cellules que vous aurez modifiées en les colorant (laissez blanches toutes les cellules non modifiées).

Remarques :

- colonne E, le numéro FINESS géographique est celui de l'établissement où le patient devra effectivement se rendre à son rendez-vous ;
- colonne J : nom du médecin responsable, il est unique pour chaque SDC ;
- coordonnées téléphoniques et e-mail de la SDC en colonnes K et L : l'existence d'un accueil téléphonique est obligatoire pour toutes les SDC ;
- colonne M : pour les centres, le médecin responsable de SDC a-t-il ou non en plus de sa valence douleur, une valence pédiatrique selon l'instruction du 19 mai 2011 (annexe 3, critère 3 : DES de pédiatrie ou au moins trois ans d'expérience en milieu pédiatrique). L'accueil pédiatrique peut éventuellement être exclusif : dans ce cas le mentionner. Il est rappelé qu'en dehors de cette valence spécifique, toutes les SDC doivent pouvoir recevoir des enfants du fait de leur polyvalence<sup>2</sup>. La spécificité pédiatrique sera réévaluée avec la re-labellisation fin 2016.

Une fois actualisées, les données relatives à votre région sont à retourner au format tableur (et non pdf) au plus tard le vendredi 29 janvier 2016 à l'adresse : [mikael.lemoal@sante.gouv.fr](mailto:mikael.lemoal@sante.gouv.fr).

---

<sup>1</sup> Merci de faire parvenir si nécessaire une nouvelle demande d'accès à l'adresse mail indiquée en bas de page.

<sup>2</sup> E-mail DGOS du 23 août 2011 posté sur le site collaboratif dédié aux SDC.









8	Rhône-Alpes Centre	420784878	420785354	CHU SAINT ETIENNE	Hôpital Nord (Bâtiment A - RDC)	42055	SAINT ETIENNE CEDEX 2	Dr CREACH Christelle	husat@univ-st-etienne.fr	04-77-82-83-91	42055	Direction Générale	Saint-Etienne cedex 2
9	Rhône-Alpes Consultation	420780033	420000010	CH DE ROANNE	28, Route de Charlieu - BP 511	42328	ROANNE CEDEX	Dr COMBY Marie Cecile	marie-cecile.comby@ch-roanne.fr	04 77 44 36 81	42328	28, Rue de Charlieu	Roanne
10	Rhône-Alpes Consultation	420780645	420000216	CH DU FOREZ	Avenue des Monts du Soir - BP 219	42605	MONTBRISON	Dr CHAUSSEVAND Jean-Philippe	jeanphilippe.chaussevand@ch-forez.fr	04 77 36 78 39	42605	Avenue des Monts du Soir	Montbrison
11	Rhône-Alpes Consultation	690781810	690784452	HCL - HOPITAL DE LA CROIX-ROUSSE	102 gèle rue Croix-Rousse	69604	LYON	Dr FAURON Frédéric	frederic.fauron@chu-lyon.fr	04 78 10 92 54	69365	3, Quai des Célestins	LYON CEDEX 03
12	Rhône-Alpes Consultation	690805353	690805361	CH SAINT LUC SAINT JOSEPH	Consultation niveau 1 - 20, Quai Claude Bernard	69365	LYON Cedex 07	Dr POMMIER Christian	christian.pommier@ch-sjpsj.fr	04 78 61 88 28	69365	20, Quai Claude Bernard	LYON CEDEX 07
13	Rhône-Alpes Centre	690780743	690780743	CHS SAINT JEAN DE DIEU	290, Route de Venne - BP 8252	69373	LYON 8ème	Dr BISMUTH Eric	eric.bismuth@chm.fr	04 37 90 11 20	69373	290, Route de Venne - BP 8252	LYON 8ème
14	Rhône-Alpes Consultation	690783220	690000880	CENTRE LEON BERARD	28, Route Laennec	69373	LYON 8ème	Dr CHIVETZOFF Gisèle	giselle.chivetzoff@lyon.fr	04 78 78 26 57	69373	28, Rue Laennec	LYON CEDEX 08
15	Rhône-Alpes Consultation	690781810	690784337	HCL - HOPITAL LYON SUD	B.A. 3B - 165 Chemin du Grand Ravoyet	69495	PIERRE-BENITE	Dr GONNAUD Pierre Marie	pierre-marie.gonnaud@chu-lyon.fr	04 78 46 17 89	69229	3, Quai des Célestins	LYON CEDEX 02
16	Rhône-Alpes Centre	690781810	690784378	HCL - Hôpital NEURO CARDIO	59, Boulevard Pinel	69677	BRON CEDEX	Dr MERTEENS Patrick	patrick.mertesens@chu-lyon.fr	04 72 11 89 09	69229	3, Quai des Célestins	LYON CEDEX 02
17	Rhône-Alpes Centre	730000015	730000031	CH DE CHAMBERY	7, Square Massalaz	73011	CHAMBERY	Dr BASSET Pierre	pi.basset@ch-chambery.fr	04 79 96 38 36	73011	7, Square Massalaz	Chambery
18	Rhône-Alpes Consultation	730780111	730000098	CH D'AX LES BAINS	Hôpital Reine Hortense, 1 Boulevard Berthold	73100	AX-LES-BAINS	Dr DUPLAN Bernard	bernard.duplan@ch-ax-les-bains.fr	04 79 88 76 22	73100	495, Avenue du Grand Port	Aix-les-Bains
19	Rhône-Alpes Consultation	740780381	740000328	HOPITAL GEORGES PHANTA	3, Avenue de la Dame - BP 526	74203	THONON-LES-BAINS	Dr GUYON Michel	m.guyon@volla.fr	04 50 83 20 00 poste 2099	74203	3, Avenue de la Dame	Thonon-les-Bains
20	Rhône-Alpes Centre	740781133	740000237	CH Amnèsy gémeois	L'Avenue de l'Hôpital Metz-Tessy - BP 90074	74374	PRINGY	Docteur GIRAUD Pierre	giraud@ch-amnèsy.fr	04 50 63 88 74 (secrétaria)	74374	1, Avenue de l'Hôpital Metz-Tessy	Pringy
21	Rhône-Alpes Consultation	690051190	690780416	Groupement hospitalier les portes	2 avenue du 11 novembre 1918	69694	VENISSIEUX cedex	Dr BARMAKI Mario	m.barmaki@clinique-ri.fr	0826960000 code "boulour"	UMG DES ETABLISSEMENTS D169421 LYON CE LYON	UMG DES ETABLISSEMENTS D169421 LYON CE LYON	UMG DES ETABLISSEMENTS D169421 LYON CE LYON
22	Rhône-Alpes consultation	690051190	690781816	Clinique mutualiste de Lyon E. André	107 rue Trarieux	69424	LYON Cedex 03	Dr BARMAKI Mario	m.barmaki@clinique-ri.fr	0826960000 code "boulour"	UMG DES ETABLISSEMENTS D169421 LYON CE LYON	UMG DES ETABLISSEMENTS D169421 LYON CE LYON	UMG DES ETABLISSEMENTS D169421 LYON CE LYON
23	Rhône-Alpes Consultation	380780049	380000084	Centre Hospitalier Pierre Oudet	30 avenue du Midi-pole	38302	Bourgoin Jallieu	Dr Sonia Cieslak	scieslak@ch-bourgoin.fr	04 69 15 72 26	69337	Avenue David Ben Gourion	LYON CEDEX 09
24	Rhône-Alpes Consultation	690056900	690780648	CLINIQUE DE LA SAUVEGARDE	79 avenue des sources, Bât A le Trait d'union	69069	LYON	Dr Pascale Francoz	pascale.francoz@ch-bourgoin.fr	04 78 64 06 50	69337	Avenue David Ben Gourion	LYON CEDEX 09
1	SSA Brest consultation	750810814	290000728	HIA CLERMONT TONNERRE	RUE DU COLONEL FONFERRIER BCRM DE	29 240	BREST	Dr DOISNER-BINARD	marie-binard@sante.d	02 98 43 76 08	75 012	Fort Neuf de Vincennes	Paris
2	SSA Lyon Consultation	750810814	690780093	HIA DESGETTES	108, Boulevard Pinel	69003	LYON	HAVE LAURENCE	laur.have@ssalyon.fr	04 72 36 60 79	75012	Fort Neuf de Vincennes Boulev	Paris
3	SSA Bordeaux Consultation	750810814	330781303	HIA ROBERT PICQUE - BONDEAUX	351 ROUTE DE TOULOUSE CS 80002	33882	VILLENAVE D'ORNON CEDEX	MEDICIN EN CHEF VION	michel.vion@santarm.	05 56 84 74 91	75012	Fort Neuf de Vincennes Boulev	Paris